

*5ème Colloque mondial des régulateurs
Session V*

Genève, 9 décembre 2004

*Quelles actions des pouvoirs publics en
faveur du large bande et de l'Internet ?*

Audrey Baudrier

Présidente de la CE1 de l'UIT-D

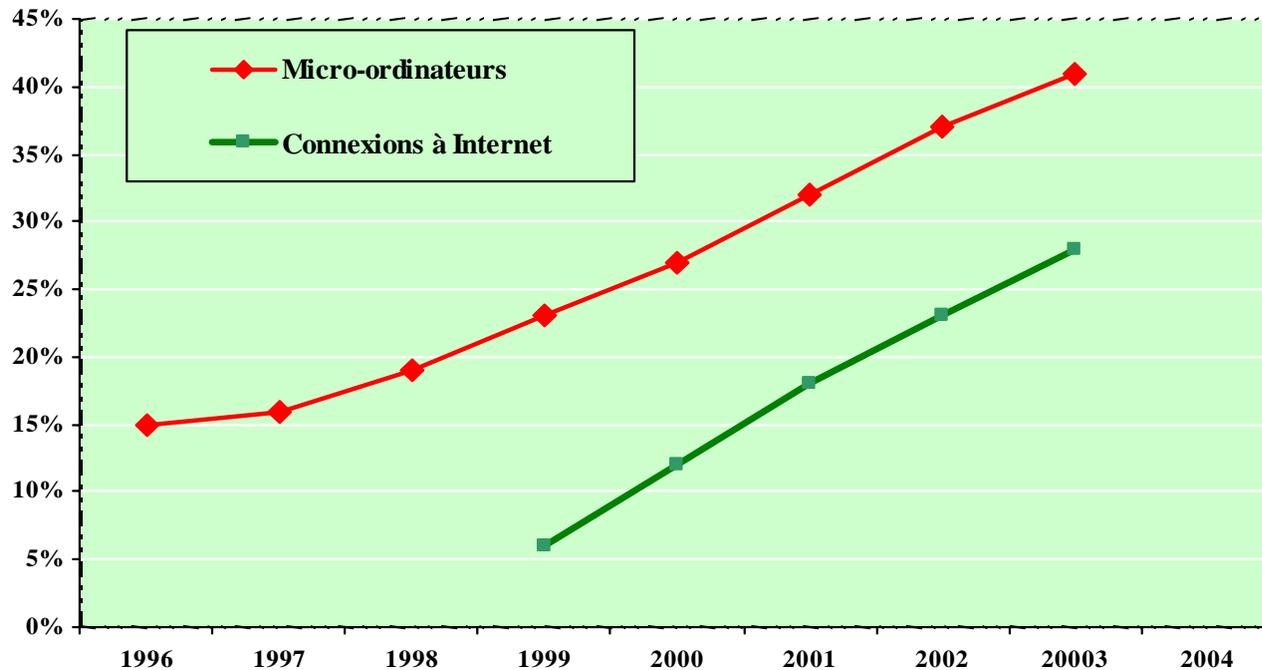
Rapporteur Q7-1/1, Accès-service universels

Plan de la présentation

- *Le contexte de l'intervention publique et le haut débit en France*
- *L'action des pouvoirs publics en faveur du large bande et l'Internet*
- *Conclusion*

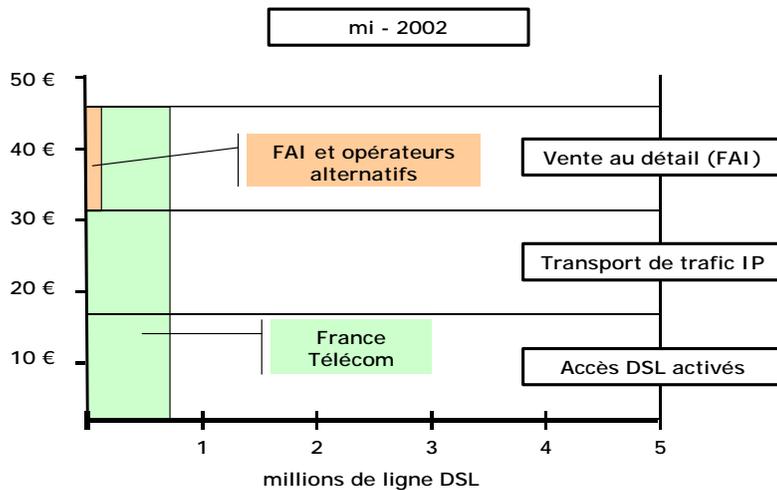
*Le contexte de l'intervention publique
et le haut débit en France*

Les entreprises et une partie des ménages perçoivent désormais le haut débit comme indispensable



Internet est couramment utilisé par un foyer sur trois ; le nombre d'ordinateurs a triplé en cinq ans ; le haut débit est un outil de productivité et d'accès aux marchés pour les entreprises.

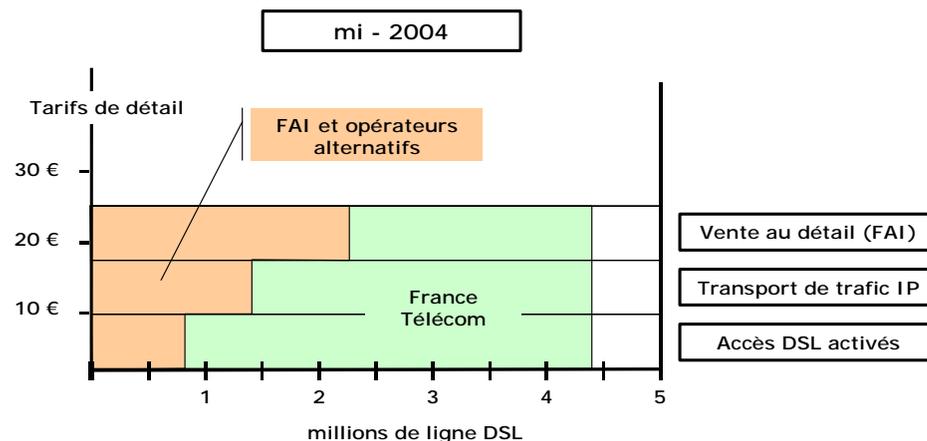
La concurrence a dynamisé le marché et permis à la France de rattraper son retard



Le développement du dégroupage de la boucle locale a dynamisé le marché français depuis fin 2002.

En deux ans, les tarifs ont été divisés par deux, et le nombre d'abonnés multiplié par trois.

La France est un des pays les plus innovants en Europe : ADSL 2+, TV/DSL, VoIP, visiophonie.



La France est au 2ème rang européen et au 6ème rang mondial pour le nombre de lignes DSL.

Un marché de masse avec des offres innovantes à des tarifs abordables

- *Le nombre d'abonnés est en forte progression*
 - ✓ *5,1 millions d'abonnés haut débit*
 - *425 000 abonnés au Câble*
 - *4,7 millions d'abonnés à l'ADSL*
 - ✓ *8,5 % de la population*
- *La concurrence se développe*
 - ✓ *Les FAI alternatifs représentent 50% du marché de détail de l'accès haut débit DSL*
 - ✓ *Les offres de services se diversifient (voix, TV, vidéo à la demande)*
- *Les tarifs baissent de manière importante*
 - ✓ *De nouveaux modes de tarification au volume apparaissent*

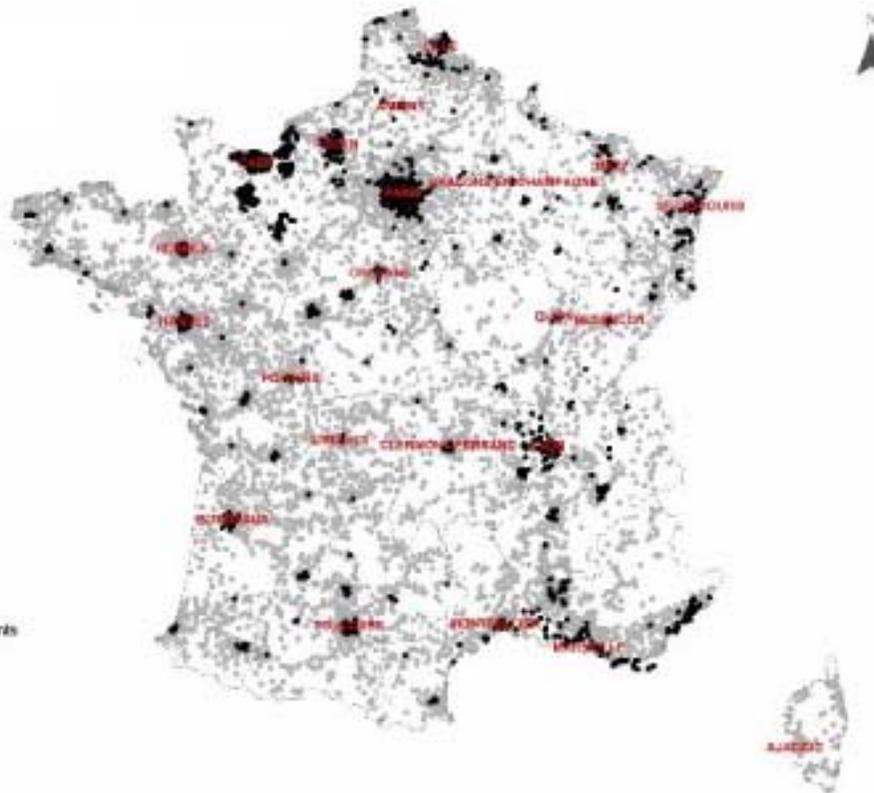
Le développement du haut débit n'est cependant pas uniforme sur le territoire national

Le déploiement du haut débit

Fin Juin 2004

Zones sur lesquelles les Fournisseurs d'Accès Internet proposent leurs services d'accès DSL.

- Zones Blanches: Aucun opérateur présent
- Zones Grises: un opérateur présent
- Zones Noires: Au moins 2 opérateurs présents



0 150 300
km

© Copyright - TACTIS - Novembre 2004
© Copyright - RATP PARIS - 2004

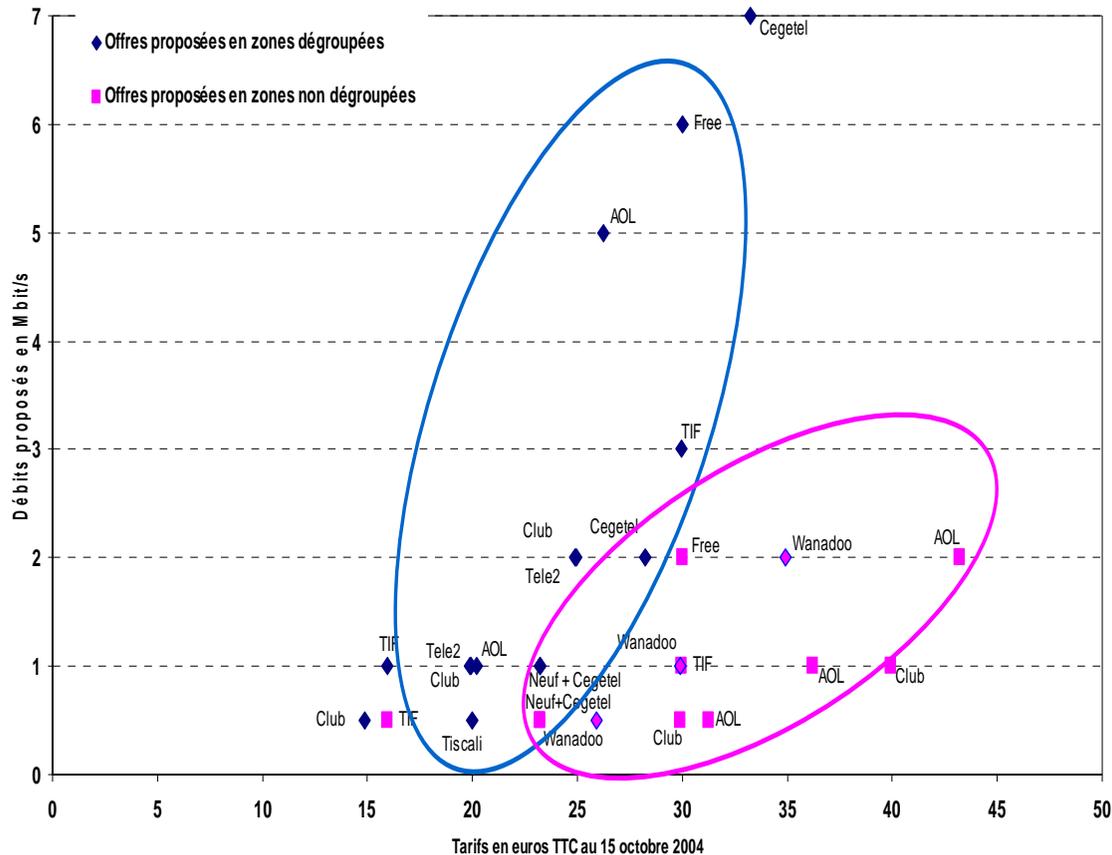


Environ 50% des ménages et des entreprises sont situés en zones concurrentielles.

Les zones grises où France Télécom est le seul opérateur à avoir déployé ses réseaux haut débit couvrent 40% de la population.

Enfin, les zones blanches, où aucune offre DSL n'est disponible, concernent 10% de la population.

En revanche, les disparités entre zones concurrentielles et zones grises se creusent



Dans les zones grises, le fonctionnement local du marché est moins dynamique qu'en zones concurrentielles.

Les différences sont encore plus sensibles sur le marché professionnel que sur le marché résidentiel, où des disparités importantes existent (tarifs, fonctionnalités, triple play)



*L'action des pouvoirs publics
en faveur du large bande et de l'Internet*

L'intervention des pouvoirs publiques se focalisent sur trois points

- *La résorption des zones blanches*
- *La compétitivité et l'attractivité des zones grises*
- *L'anticipation des nouveaux usages et des offres innovantes*

Les obstacles à la concurrence sont d'ordre technique et opérationnel

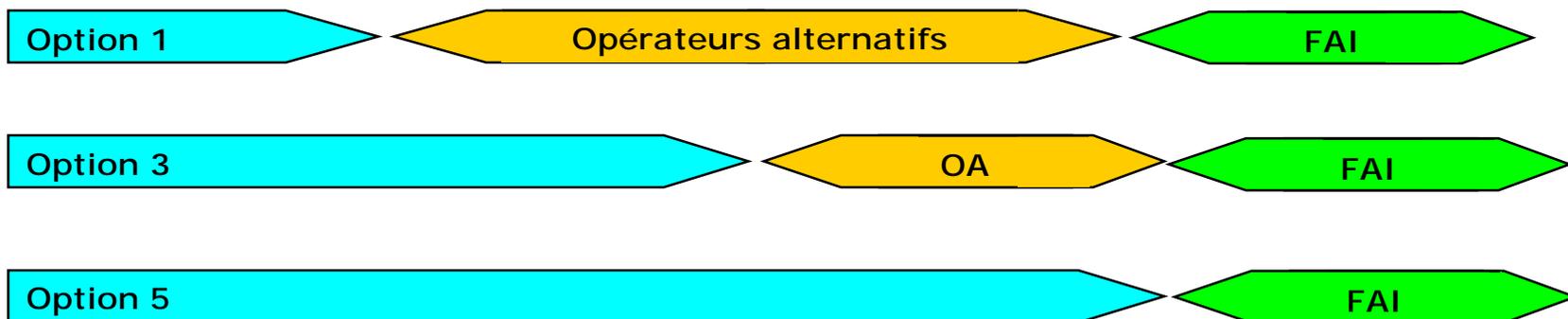
- *Au niveau de la collecte nationale, les FAI sont entièrement dépendants des choix techniques de France Telecom, en termes de débit et de qualité de service*
- *Il est donc nécessaire de :*
 - ✓ *limiter au maximum l'utilisation du réseau de FT pour accroître la capillarité des réseaux des opérateurs alternatifs et donc développer la concurrence en infrastructures*
 - ✓ *mettre en place des conditions opérationnelles et tarifaires pour assurer la répliquabilité technique des offres de FT par les opérateurs alternatifs*
- *Le dégroupage est l'offre à l'autonomie technique la plus complète pour les opérateurs alternatifs, car elle n'utilise le réseau de FT que sur le segment reliant l'abonné au répartiteur*

Le régulateur a pris des décisions structurantes

- **Au niveau du dégroupage de la boucle locale (option 1) :**
 - ✓ Offre d'accès à la paire de cuivre de France Telecom (dégroupage partiel ou total) ;
 - ✓ L'opérateur a le contrôle du service final
 - ✓ **Intervention réglementaire : offre de référence de France Telecom ; l'ART peut imposer des modifications**
- **Au niveau de l'offre d'accès large bande livrée au niveau régional « ADSL Connect ATM » dite option 3 :**
 - ✓ Offre intermédiaire entre la revente et le dégroupage de la boucle locale
 - ✓ Le trafic est livré par France Telecom à un point régional
 - ✓ **Intervention réglementaire : les tarifs doivent être orientés vers les coûts et l'offre doit être non discriminatoire**
- **Au niveau de l'offre d'accès large bande livrée au niveau national ou régional « IP ADSL » dite option 5 :**
 - ✓ Offre pour des opérateurs et des FAIs qui ne veulent pas investir dans l'infrastructure
 - ✓ Le trafic est livré par France Telecom jusqu'à un point national ou régional de collecte
 - ✓ **Intervention réglementaire : suspension du contrôle tarifaire ex ante pour un an**

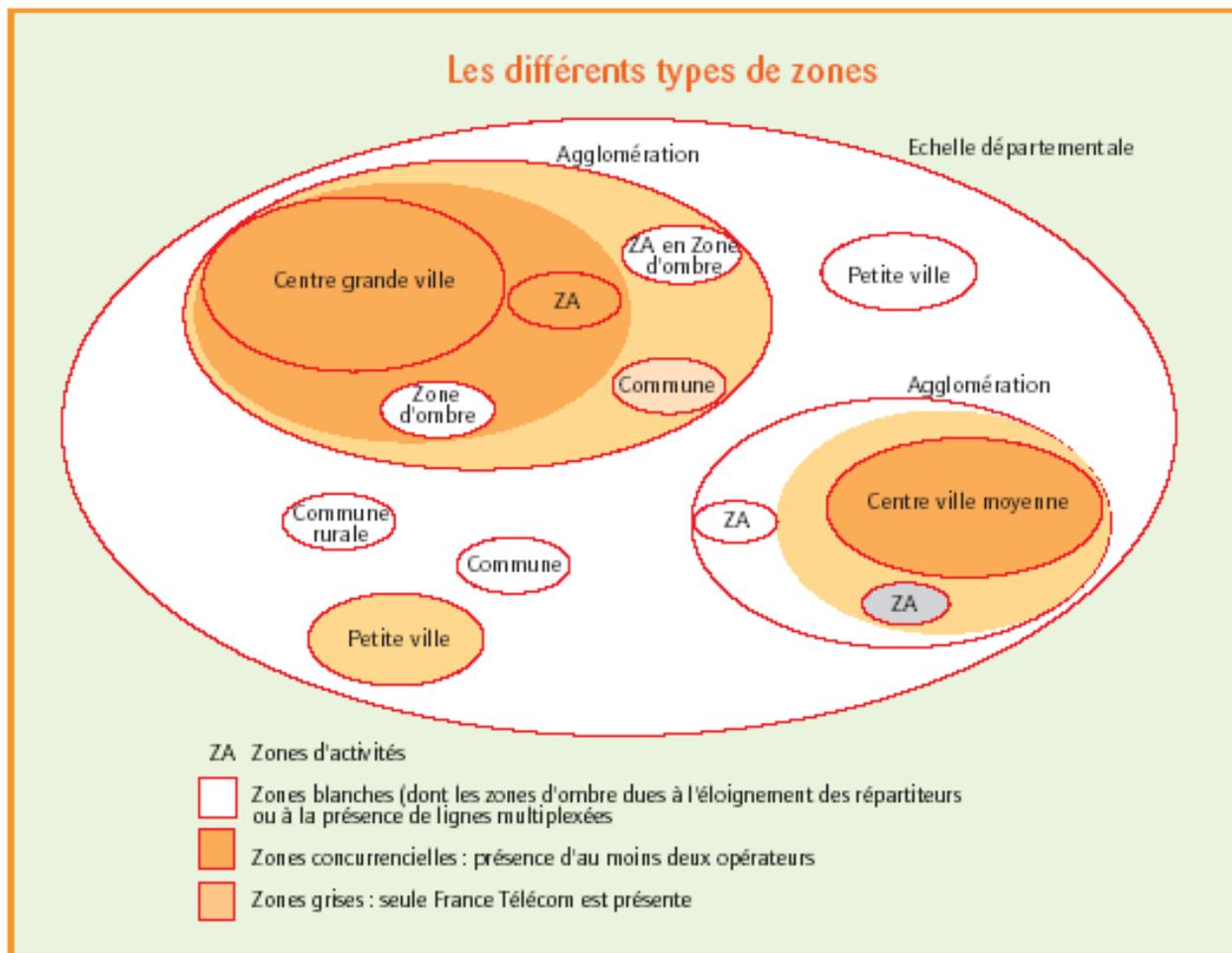
Une régulation ciblée des marchés de gros...

Accès local	Collecte régionale	Collecte nationale	Internet mondial
-------------	--------------------	--------------------	------------------



Complémentarité du dégroupage et des offres de gros au niveau régional
Investissements importants dans le réseau de collecte

... pour palier les disparités de couverture...



... et développer la concurrence.

- ***Lever les obstacles techniques et opérationnels***
 - ✓ *Accroître la capillarité des réseaux des opérateurs alternatifs*
 - ✓ *Mettre en place des conditions opérationnelles et tarifaires (orientation vers les coûts et offre de référence non discriminatoire)*
- ***Garantir un espace économique suffisant***
 - ✓ *Maintenir un équilibre économique entre les différentes offres de gros pour inciter les opérateurs à investir dans les infrastructures*
- ***Accompagner les collectivités territoriales***
 - ✓ *Mettre à disposition des opérateurs des infrastructures mutualisables pour encourager la concurrence, sans intervenir sur le marché de détail*
 - ✓ *Créer le chaînon manquant entre la boucle locale et les artères régionales en proposant aux opérateurs une offre de gros aujourd'hui inexistante ou moins adaptée*
 - ✓ *Privilégier les délégations de service public aux marchés publics de services (compatibilité des aides publics au regard du régime des aides d'Etat)*
 - ✓ *Donner des points de repères pour la conduite de projets*

Conclusion

La question du haut débit ne se réduit pas à la seule question des infrastructures, il est vecteur de services

- *Qui sont les publics visés ?*
- *Comment prendre en compte leurs pratiques et leurs besoins ?*
- *Quelles sont les solutions techniques, économiques et réglementaires adaptées au contexte de pays différents ?*

CONSTAT :

Besoin de comparer les situations de pays différents

PROPOSITION :

Nécessité de réfléchir à la définition d'une nouvelle question d'étude dans le cadre de la préparation de la CMDT-06



Merci de votre attention

Audrey Baudrier
audrey.baudrier@art-telecom.fr
Tél. : +33 1 40 47 70 78